

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
26 janvier 2026**

PUBLIE LE : 02 FEV. 2026

Délibération n°260126-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2026

A la suite d'une première convocation, le comité syndical, EN VISIOCONFERENCE, n'a pas pu siéger le 19 janvier deux mille vingt-six du fait de l'absence du quorum.

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

PRESENTS

ACHERES

Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE
Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE
Jean UDRON, DELEGUE TITULAIRE
Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE
Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
Françoise LUTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE
Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE
Blaise VIGNON, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
Olivier COSTES, DELEGUE TITULAIRE
Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
Armelle MANTRAND, DELEGUEE TITULAIRE
Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE
Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Daniel LEVEL, PRESIDENT
Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
Ania REDJAL, DELEGUE TITULAIRE
Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE

AIGREMONT

ANDRESY

**CARRIERES-SUR-SEINE
CHANTELOUP-LES-VIGNES**

CHAPET

CHATOU

CHAVENAY

DAVRON

FEUCHEROLLES

LA CELLE-SAINT-CLOUD

LE PECQ

LE PORT-MARLY

LE VESINET

LES ALLUETS-LE-ROI

MAREIL SUR MAULDRE

MARLY-LE-ROI

MAULE

MEDAN

MONTESSEN

MORAINVILLIERS

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SAINT-NOM-LA-BRETECHE

VERNEUIL-SUR-SEINE

VILLENNES-SUR-SEINE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le vingt janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, et EN VISIOCONFERENCE, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

PRESENTS

CARRIERES-SUR-SEINE
CHAMBOURCY
CHATOU
CHAVENAY
DAVRON

FEUCHEROLLES
LA CELLE-SAINT-CLOUD
LE PECQ
LE VESINET
LOUVECIENNES
MEDAN
MORAINVILLIERS
POISSY
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
SIVOM MAISONS-MESNIL

Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE
Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Daniel LEVEL, PRESIDENT
Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES
AIGREMONT
AULNAY SUR MAULDRE
CHAMBOURCY
CHAPET

CHATOU
CRESPIERES
CROISSY-SUR-SEINE
ECQUEVILLY

EPONE

FEUCHEROLLES

LA CELLE-SAINT-CLOUD

LE PECQ

LE PORT-MARLY

LES ALLUETS-LE-ROI

LOUVECIENNES

MAREIL SUR MAULDRE

MARLY-LE-ROI

Fatiha YAHIAOUI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE

Yann-Fabrice FAUCILLE, DELEGUE TITULAIRE
Claire DOMINGUEZ, DELEGUEE SUPPLEANTE
Stéphane GIRAudeau, DELEGUE SUPPLEANT
Françoise HASSAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE

Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
Didier LE SAUX, DELEGUE TITULAIRE

Thomas BOURDEAU, DELEGUE TITULAIRE
Rose-Marie ABEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE
Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Alexia PENNAMEN, DELEGUEE TITULAIRE

Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT

Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE

Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Thierry MAINGRE, DELEGUE TITULAIRE

Dominique DEMAI, DELEGUEE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE
Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE
Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE

MEDAN

Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20260202-260126-3-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

MONTESSEN

Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Martine DURA, DELEGUEE SUPPLEANTE

ORGEVAL

Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE
Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE

POISSY

Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT

VERNEUIL-SUR-SEINE

Anthony HERRY, DELEGUE SUPPLEANT

VERNOUILLET

Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE

SIVOM MAISONS-MESNIL

Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Claudette DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées

ACHERES, AIGREMONT, ANDRESY, AULNAY SUR MAULDRE, CARRIERES-SOUS-POISSY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CRESPIERES, CROISSY-SUR-SEINE, ECQUEVILLY, EPONE, HOUILLES, L'ETANG-LA-VILLE, LE PORT-MARLY, LES ALLUETS-LE-ROI, MAREIL SUR MAULDRE, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, MAULE, MONTESSEN, ORGEVAL, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNOUILLET, VILLENNES-SUR-SEINE,

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<i>Nombre de communes</i>	:	41
<i>Nombre d'EPCI</i>	:	1
<i>Nombre de communauté de communes</i>	:	1
<i>QUORUM</i>	:	44
<i>Délégués présents</i>	:	17
<i>Pouvoirs</i>	:	/
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	17

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 vote contre)**

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026, annexé à la présente ;

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuivit ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **02 FEV. 2026**

Transmis en Préfecture et affiché le

02 FEV. 2026

Pour extrait conforme

Philippe MAILLARD

Secrétaire de séance

Daniel LEVEL

Président du Syndicat Intercommunal



OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

RAPPORTEUR : Blandine HIMPE, Vice-présidente,

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Le projet de loi de finances 2026 (en attente du vote de l'Assemblée)

Le projet de loi de finances pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier. Le Premier ministre Sébastien Lecornu a renoncé recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour le faire adopter. Il entend faire évoluer au cours des débats parlementaires son texte initial et a précisé que **l'objectif de déficit public** pourra être assoupli, mais qu'à la fin il "**devra être à moins de 5% du PIB**".

Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- **Des hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de 6,5 milliards d'euros (Md€) et par la suppression de 23 niches fiscales pour un gain d'environ 5 Md€ (la France en compte actuellement 474 pour un coût total de 85 Md€) ;
- **Une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale**, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1% (après 0,7% en 2025) et d'inflation de 1,3% (contre 1,1% cette année). Il projette de **ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026** (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024) et sous les 3% en 2029. La part de la **dette publique** atteindrait **quasiment 118% du PIB** (+2 points par rapport à 2025).

Le projet de loi prévoit de **ralentir la hausse des dépenses publiques**, pour diminuer leur part dans le PIB. En 2026, les **dépenses de l'État s'élèveront à près de 501 Md€**, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

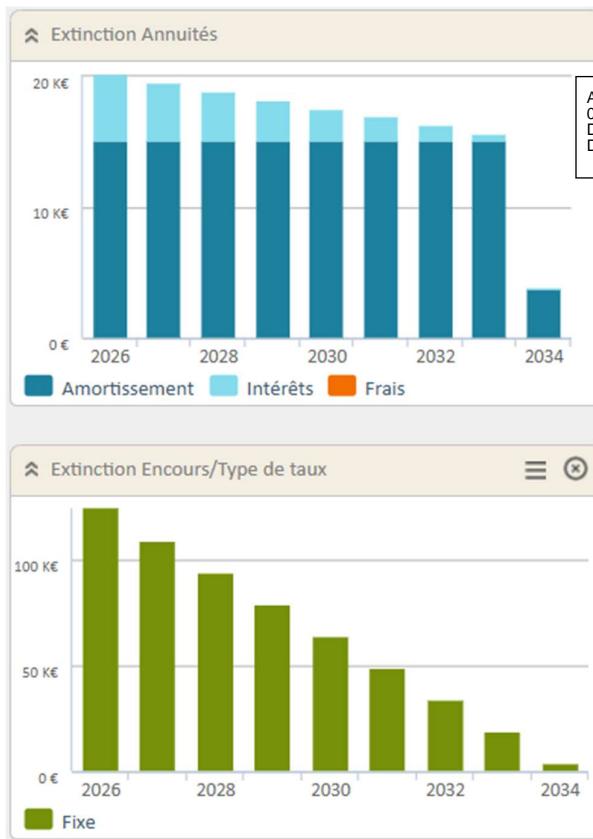
Les collectivités locales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. En parallèle, le poids des normes sera réduit afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.

Les collectivités les plus exposées financièrement à la conjoncture et au vieillissement démographique seront accompagnées, avec en particulier la mobilisation du fonds de sauvegarde pour un montant trois fois supérieur par rapport à 2024 à destination des départements les plus fragiles. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques d'ampleur sera également augmenté et simplifié.

II. Etat de la dette

Le syndicat a souscrit fin 2023 à un nouvel emprunt de 150 k€ au taux fixe de 4.28% sur 10 ans afin de couvrir la fin des travaux de la fourrière et les travaux nécessaires à l'entretien des vignes. Le précédent emprunt souscrit en 2010 sur la section Fourrière s'est éteint en octobre 2025.

L'état de la dette peut être amené à évoluer afin de financer l'acquisition du nouveau terrain et d'une application Mobile pour les enlèvements de véhicules sur la carte Fourrière.



En 2026, le Budget Primitif sera voté sans reprise des résultats afin de respecter un calendrier budgétaire avancé du fait des élections municipales prévues en mars.

Pour rappel, seule la section fourrière peut équilibrer partiellement ses dépenses avec des recettes propres, les autres sections ne sont financées que par la participation des communes.

Une participation stable est proposée pour les 3 sections sans recettes propres : la carte Vignes, le CSAPA et le Centre de Secours. La section Fourrière voit une hausse importante de ses dépenses du fait notamment du marché d'enlèvement des véhicules, et peut difficilement à terme trouver un point d'équilibre sans hausse des participations.

Une nouvelle ventilation des taux de participation à ces charges mutualisées est opérée au sein des sections SIVOM afin d'impacter d'avantage les sections Fourrière et Vignes au profit des autres cartes et de mieux refléter la réalité économique des coûts.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes.

III. Section « Fourrière »

Il convient de faire un bilan des principales évolutions que la fourrière a connues sur ce mandat et des nouveaux équilibres que cela induit :

- Déménagement en novembre 2021 sur un nouveau site et nouvelles charges de fonctionnement par rapport à l'ancienne structure : coût de maintenance (vidéosurveillance), entretien des espaces verts, énergie et fluides, amortissements (**+159 k€**) ;
- Hausse du personnel (+ 1 ETP) et impact des réformes gouvernementales sur la période (hausse du point d'indice, revalorisation des catégories C, hausse des cotisations CNRCL) (**+118 k€**) ;
- Nouvelles contraintes pour le marché d'enlèvement des véhicules avec l'obligation de la préfecture de choisir un titulaire détenteur d'une licence de transport de marchandises, ce qui a pour impact de limiter les potentiels candidats et d'augmenter le coût (**+260 k€**) ;
- Nouvelles réglementations pour respecter le bien-être animal.

Ces nouveaux coûts ont engendré un surcoût supérieur à 500 k€ par rapport au fonctionnement

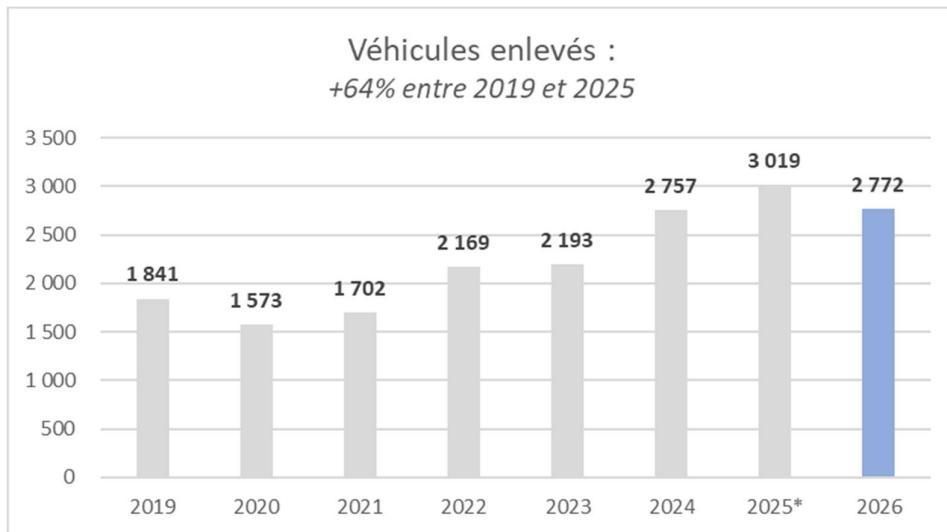
de la fourrière en début de mandat.

Ce surcoût a été financé par une hausse de la participation des communes (**+177 k€**) et des recettes propres (**+398 k€**).

Arrêté de réception en préfecture
078-247800055-20260202-260126-3-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Numéro de réception préfectorale : 0260126

Sur la période, la fourrière a pu dégager un fonds de roulement de **188 k€** constitué grâce à une hausse des recettes propres et des participations des communes une fois les excédents passés épuisés en 2020.

Le volume de véhicules enlevés a augmenté de (+64%) sur la période, passant de 1 841 véhicules à 3 019 véhicules en 2025.



Ce fonds de roulement est aujourd’hui fragilisé par la hausse trop importante des coûts d’exploitation qui n’est plus compensée par des recettes propres pourtant en constante progression.

Le rattrapage de titrages hors régie depuis l’année 2023 (**240 k€** de 2023 à 2025) a permis d’amortir en partie l’inflation des coûts mais l’année 2026 est la dernière année où un gisement existe encore pour environ **100 k€**.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enlèvement des véhicules	125	125	157	197	170	386	385
Charges personnel	351	346	395	347	427	434	469
<i>sous total</i>	476	471	552	544	597	820	854
Autres charges	208	183	190	255	220	179	204
Nouvelles charges éco-fourrière				74	124	125	159
TOTAL	684	654	742	873	941	1 124	1 217

Recettes Véhicules	175	152	170	236	249	338	328
Participation des communes	210	285	328	340	357	377	387
Autres	210	281	280	391	379	495	455
TOTAL	595	718	778	967	985	1 210	1 170
<i>Situation nette</i>	-89	64	36	94	44	86	-47
TOTAL résultat cumulé sur la période 2019-2025							188

Recettes véhicules - coût enlèvement	50	27	13	39	79	-48	-57
--------------------------------------	----	----	----	----	----	-----	-----

L’année 2025 est déficitaire de (-47 k€) et vient impacter le fonds de roulement du syndicat qui sera en clôture de l’exercice 2025 d’environ 100k€.

A. Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Le coût de la fourrière en 2026 est de 1 335 k€, soit une baisse de (-97 k€) vs BP 2025 hors disponible.

Cette baisse s'explique par des diminutions vs BP 2025 sur les postes suivants :

Accusé de réception en préfecture
Numéro : 095-20260202-260126-3-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

a) *Chapitre 011 – Charges à caractère général (-58 k€ vs BP 2025)*

- Coût des frais d'enlèvements **350 k€** (-50 k€ vs BP 2025) correspondant aux premiers éléments reçus du marché en cours d'analyse. Pour rappel, depuis fin 2023 et le lancement du marché d'enlèvement des véhicules avec l'obligation de licence de transport de marchandises, les crédits alloués pour ce poste principal de dépenses ne cessent d'augmenter fortement (**+260 k€**) depuis le début du mandat soit + 208 %).
- La participation aux frais généraux de fonctionnement des services ressources mutualisés d'Unilys (**42 k€**), en hausse de (+5 k€) afin de prendre en compte l'augmentation de la quote-part associée au SIVOM et la nouvelle réparation au sein des cartes.

Une gestion optimale des coûts a permis de garder stables voire de diminuer vs BP 2025, les prévisions des autres postes principaux de dépenses générales pour coller aux réalisations constatées fin 2025 (**-13 k€** vs BP 2025).

Ils se répartissent de la manière suivante :

- Des frais vétérinaires pour (40 k€), stables vs BP 2025 ;
- Des frais de maintenance (27 k€) en hausse de + 2 k€ pour tenir compte des éventuelles révisions des contrats de maintenance en cours et du nouveau contrat de maintenance CTA ;
- Energie et fluides (20 k€) soit une baisse de (-7,5 k€ vs BP 2025) ;
- Des frais d'entretien des espaces verts (45 k€), stables vs BP 2025 ;
- Frais divers (104 k€) en légère baisse (-1 k€ vs BP 2025) : assurance (15 k€), prestations de services (18 k€) qui prévoit un reportage vidéo avec les partenaires et le reliquat des paramétrages Acquity, achats de fourniture et petits équipements (9.5 k€), nettoyage des locaux (6.5 k€), télécommunications (4 k€), vidange des bassins (3 k€), frais de formation (7 k€), entretien de l'utilitaire et du chariot élévateur (3.5 k€), vêtements de travail (3 k€), croquettes pour les animaux (2.5 k€), carburant (3.5 k€) ;
- Petites réparations (10.5 k€) : en baisse -6.5k€ vs BP 2025 pour les réparations diverses sur le terrain comme le candélabre (6k€), les bâtiments (2 k€) et sur les biens mobiliers (2.5 k€) ;
- Les crédits alloués en 2025 (20k€) pour la réparation des malfaçons sur les bâtiments ont été basculés en frais d'expertise et de procédure assurantiel ;

b) *Chapitre 012 – Charges de personnel (+52 k€ vs BP 2025)*

Elles concernent les frais de personnels de la fourrière (357 k€), (+18 k€) vs BP 2025, et la participation aux frais de personnels des services ressources mutualisés d'Unilys (181 k€), (+35 k€) vs budget 2025.

- La quote-part Unilys (+2 points) évolue à la suite du départ du Syndicat du MUSEE (+35 k€) montant **neutralisé** avec la hausse de la recette (+30 k€) de refacturation de la chargée d'opération à VALOSEINE. L'impact net de **+ 5 k€** est lié à la nouvelle répartition de cette charge entre les sections du SIVOM ;
- Hausse des cotisations CNRACL (**+ 18 k€**) ;

Pour mémoire l'équipe est constituée d'un chargé d'opération hébergé au sein des services ressources et, sur site, d'un chef d'équipe et de quatre agents polyvalents. Enfin, un septième agent maintient sa décharge d'activité de service auprès du syndicat CFTC.

c) *Autres charges de gestion courante (+7.5 k€)*

- Une hausse des amortissements 68 k€ (+12 k€ vs BP 2025) qui tiennent compte de l'amortissement des projets 2026 au prorata temporis ;
- Indemnités aux élus (27 k€), en légère hausse (+1 k€ vs BP 2025) et une nouvelle répartition au sein des cartes du SIVOM ;

- Les contributions et subvention auprès des partenaires (29.5k€) en hausse (+ 1 k€ vs BP 2025 afin d'augmenter la subvention octroyée à la SPDA ;

Néanmoins, cette hausse est minorée par la baisse de certaines autres dépenses

Accusé de réception en préfecture
Réf. : 20260202-260126-3-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

- Les régulations des recettes à rattacher et admissions en non-valeur (-6 K€) vs BP 2025 ;
- Les charges d'intérêts (3.4 k€) en baisse (-1.1 k€ vs BP 2025) avec l'extinction d'un emprunt en 2025 ;

Les frais informatique (licences et nom de domaine) (3.5 k€) eux restent stables vs BP 2025.

2) Les recettes de fonctionnement

a) Recettes du service - chapitre 75

Les recettes propres de la fourrière sont proposées en hausse de +177 k€ vs BP 2025 pour un total de 783 k€ avec 180 k€ de titres hors régie dont 100 k€ de potentiel rattrapage des exercices antérieurs sur la partie animale liés aux API.

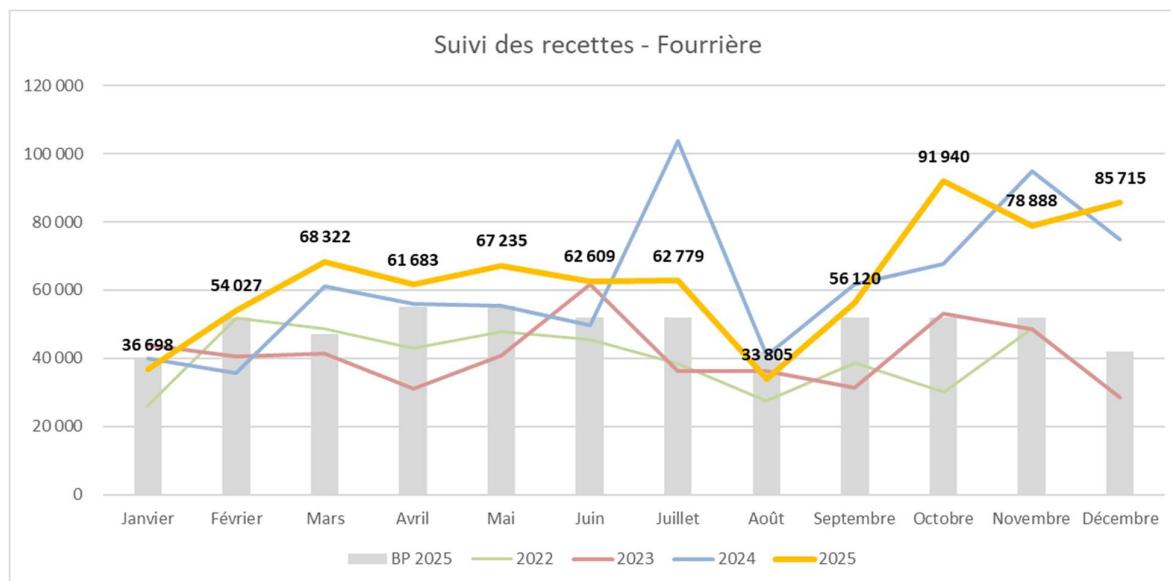
L'estimation proposée pour les recettes est en ligne avec le réalisé prévisionnel 2025 (723 k€) avec une légère augmentation (+60 k€).

Il est prévu des recettes de régie véhicules en hausse + 30 k€, + 5K€ pour la vente des véhicules hors d'usage 4 roues et + 1k€ pour les affaires judiciaires.

Ces hausses compensent le retrait des pénalités reçues (-10 k€), des indemnisations sinistres (-3 k€) et les estimations plus faibles sur les recettes issues de la régie animal (-6k€).

Libellé	BP 2025	ATTERISSAGE 2025	ROB 2026	ROB 2026 vs BP 2025	ROB 2026 vs Atterrissage 2025
Dédits et pénalités reçues	10 000,00	5 790,00	0,00	-	10 000,00
Indemnisations sinistres	3 000,00	6 904,16	0,00	-	3 000,00
Régie Animaux	13 000,00	7 426,60	7 000,00	-	6 000,00
Vente VHU 4 roues	215 000,00	220 000,00	220 000,00	5 000,00	-
Vente VHU 2 roues	11 500,00	11 500,00	11 500,00	-	-
Vente Domaines	30 000,00	30 937,60	30 000,00	-	937,60
Titres Hors régie Animaux	10 000,00	51 537,74	140 000,00	130 000,00	88 462,26
Titres Hors régie Véhicules	10 000,00	36 512,15	40 000,00	30 000,00	3 487,85
Affaires judiciaires	4 000,00	10 794,48	5 000,00	1 000,00	5 794,48
Régie Véhicules	300 000,00	341 759,14	330 000,00	30 000,00	-
Total chapitre 75	606 500,00	723 161,87	783 500,00	177 000,00	60 338,13

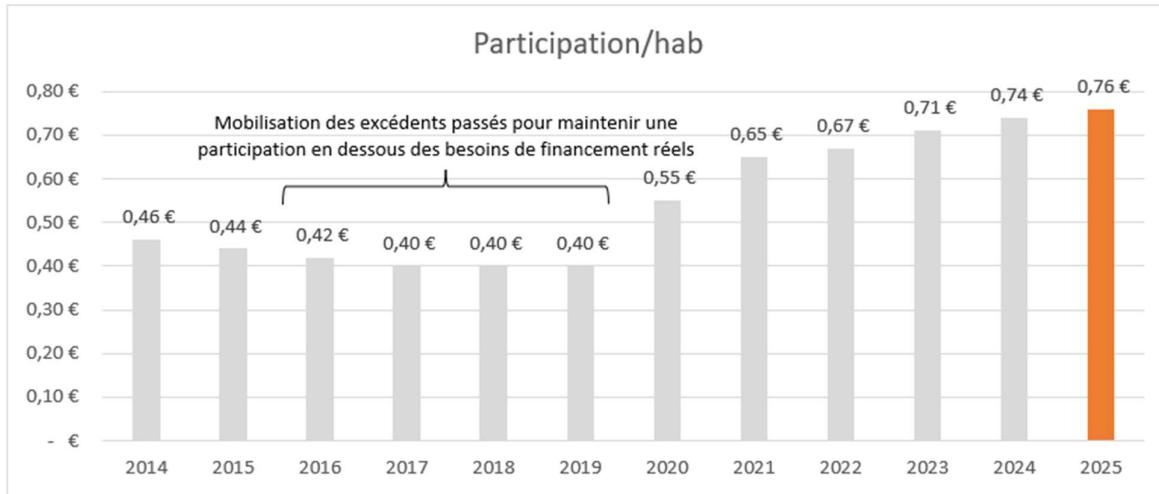
La fiabilisation des prévisions est complexe, aucun grand modèle ne se dégage d'une année sur l'autre pour modéliser les recettes futures.



b) Les participations des communes - chapitres 73 et 74

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20260202-260126-3-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Les participations représentent moins du tiers des ressources du syndicat en fonctionnement.



L'arrivée de nouvelles communes représente à ce jour de nouvelles recettes estimées à moins de 6 k€. L'arrivée de Plaisir pourrait représenter une recette supplémentaire de (+35 k€) mais rien n'est confirmé à ce jour.

Plusieurs scénario sont proposés pour la participation des communes en 2026 afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

- Premier scénario :**

Une participation en hausse de (+0.01 €, soit +1.8%) vs 2025 à 0.77 €/habitant implique un déficit de (-67 k€) sur la section de fonctionnement. L'année 2025 était déjà déficitaire de (-253 k€) au moment du BP, et ne s'équilibrait qu'avec la reprise des résultats.

L'atterrissement 2025 projette un déficit réduit à (-47 k€) grâce à des économies sur les charges générales et des recettes exceptionnelles sur les API.

	BUDGET 2025	Atterrissage 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2026 vs 2025
Enlèvement des véhicules	400	385	350	-12,5%
Charges générales	322	250	308	-4,3%
Personnel	485	469	508	4,7%
Autres charges	75	63	71	-5,3%
Amortissements	55	50	68	23,6%
TOTAL Dépenses	1 337	1 217	1 305	-2,4%
Disponible	63			
Virement de section	15			
Participation des communes	393	387	400	1,7%
Recettes propres	635	643	684	7,7%
Autres recettes	56	60	54	-3,6%
API - rattrapage antérieur		80	100	
TOTAL Recettes	1 084	1 170	1 238	14,2%
Excédent	332		270	
Situation nette hors reprise résultats	-253	-47	-67	-73,4%

Ce déficit pourrait être financé lors de la reprise des résultats du BS, laissant le syndicat avec un fonds de roulement réduit à (+203 k€) en 2027 pour équilibrer sa section.

Le Budget Primitif serait voté avec des dépenses légèrement sous-estimées dans l'attente de la reprise des résultats.

Une projection des besoins de financement, pour un retour à l'équilibre **durant le BP 2026**, peut être estimée ainsi :

Accusé de réception en préfecture
Numéro de suivi : 20260120010001
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

	BUDGET 2025	Atterrissage 2025	BUDGET 2026	2027	2028	2029
Enlèvement des véhicules	400	385	350	350	350	350
Charges générales	322	250	308	310	312	315
Personnel	485	469	508	518	529	539
Autres charges	75	63	71	71	71	71
Amortissements	55	50	68	68	68	68
TOTAL Dépenses	1 337	1 217	1 305	1 317	1 330	1 343
Disponible	63					
Virement de section	15					

	BUDGET 2025	Atterrissage 2025	BUDGET 2026	2027	2028	2029
Participation des communes	393	387	400	404	502	542
Recettes propres	635	643	684	705	726	747
Autres recettes	56	60	54	54	54	54
API - ratrappage antériorité		80	100			
TOTAL Recettes	1 084	1 170	1 238	1 163	1 282	1 343
Excédent	332	332	270	203	48	0

Situation nette hors reprise résultats	-253	-47	-67	-155	-48	0
Situation nette avec reprise résultats	79	285	203	48	0	1

L'évolution du coût par habitant afin d'équilibrer la section de fonctionnement est projetée ainsi :

	Projection tarif	vs n-1
2026	0,77 €	1,8%
2027	0,78 €	1,0%
2028	0,97 €	24,3%
2029	1,05 €	8,0%

Le fonds de roulement s'épuise en 2028, et ne permet alors plus de couvrir le déséquilibre de la section de fonctionnement. Une hausse importante (+24%) de la participation des communes est projetée à ce stade des données connues en prospective, hors adhésion de nouvelles communes.

• Deuxième scénario :

Une hausse des participations afin de pouvoir voter un budget équilibré dès le BP sans attendre la reprise des résultats : soit une hausse de (+0.14 €/habitant) soit (+18.8%) pour atteindre 0.90 €/habitant :

	BUDGET 2025	Atterrissage 2025	BUDGET 2026	2027	2028	2029
Enlèvement des véhicules	400	385	350	350	350	350
Charges générales	322	250	308	310	312	315
Personnel	485	469	508	518	529	539
Autres charges	75	63	71	71	71	71
Amortissements	55	50	68	68	68	68
TOTAL Dépenses	1 337	1 217	1 305	1 317	1 330	1 343
Disponible	63					
Virement de section	15					

	BUDGET 2025	Atterrissage 2025	BUDGET 2026	2027	2028	2029
Participation des communes	393	387	467	472	476	481
Recettes propres	635	643	684	705	726	747
Autres recettes	56	60	54	54	54	54
API - ratrappage antériorité		80	100			
TOTAL Recettes	1 084	1 170	1 305	1 230	1 256	1 283
Excédent	332	332	270	270	183	110

Situation nette hors reprise résultats	-253	-47	0	-87	-73	-61
--	-------------	------------	----------	------------	------------	------------

La projection des participations par habitant serait la suivante :

	Projection tarif	vs n-1
2026	0,90 €	18,8%
2027	0,91 €	1,0%
2028	0,92 €	1,0%
2029	0,93 €	1,0%

Ce scénario ne permet pas au syndicat d'atteindre l'équilibre à moyen terme mais atténue fortement la baisse du fonds de roulement qui se maintient au-dessus de (+100 k€) fin 2029.
Cependant une hausse aussi importante ne semble pas opportune dans un contexte de fond de roulement mobilisable.

- Troisième scénario :**

Une hausse des participations de +0.05 €/habitant soit (+6.6 %) vs 2025 afin de préserver une partie du fonds de roulement.

	BUDGET 2025	Atterrissage 2025	BUDGET 2026	2027	2028	2029
Enlèvement des véhicules	400	385	350	350	350	350
Charges générales	322	250	308	310	312	315
Personnel	485	469	508	518	529	539
Autres charges	75	63	71	71	71	71
Amortissements	55	50	68	68	68	68
TOTAL Dépenses	1 337	1 217	1 305	1 317	1 330	1 343
Disponible	63					
Virement de section	15					

	BUDGET 2025	Atterrissage 2025	BUDGET 2026	2027	2028	2029
Participation des communes	393	387	412	440	469	500
Recettes propres	635	643	684	705	726	747
Autres recettes	56	60	54	54	54	54
API - ratrappage antériorité		80	100			
TOTAL Recettes	1 084	1 170	1 250	1 198	1 248	1 301
Excédent	332	332	270	215	97	15

Situation nette hors reprise résultats	-253	-47	-55	-119	-81	-42
Situation nette avec reprise résultats	79	285	215	97	15	-27

Ce scénario permet au syndicat de préserver son fonds de roulement à horizon 2029 avec des hausses progressives d'une année sur l'autre :

	Projection tarif	vs n-1
2026	0,81 €	6,6%
2027	0,86 €	6,6%
2028	0,92 €	6,6%
2029	0,98 €	6,6%

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20260202-260126-3-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

c) *Autres recettes de fonctionnement - Chapitres 70 et 013 (83 k€)*

Il s'agit des recettes relatives au remboursement de la refacturation de la chargé d'opération en nette augmentation sur VALOSEINE (+30k€ vs BP 2025) et aux autres syndicats membres d'Unilys (38 k€). Il s'agit également de recettes provenant des remboursements de charges de personnels (45 k€) en arrêt maladie ou en décharge d'activité de service.

B. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) *Les immobilisations*

Les besoins en investissement sont estimés à 75 k€.

Les principaux projets à arbitrer sont les suivants :

- Création d'une application mobile dédiée aux enlèvements des véhicules pour en optimiser le suivi entre les forces de l'ordre, le prestataire et la Fourrière (40 k€). Ce nouvel outil pourrait réduire le coût des astreintes et mieux mobiliser les agents sur le tirage des recettes ;
- Les travaux de résine du hangar 2 roues (15 k€) ;
- Les travaux vestiaire agents (douches) 7.4k€ ;
- Les travaux de clôture de l'aire de détente des chiens afin de créer une séparation (3 k€) ;
- Une enseigne sur le bâtiment animal (3 k€) ;
- Achat de matériel informatique (1.4 k€) : tablette, écran PC et de modules GSM pour le portail (1.2 k€) ;
- Enveloppe achats divers (4.5 k€) : machine à laver (1.5k€), décoration plantes et tableaux (3 k€).

Des RAR pour 59 k€ seront inscrits au moment de la reprise des résultats.

Ils concernent essentiellement :

- L'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique (40 k€) ;
- L'acquisition de 3 caméras de vidéosurveillance (12.3 k€) ;
- Le reliquat des licences du module ACQUITY HA (1.5 k€) ;
- Les travaux d'amélioration du système anti-intrusion (5 K€) ;

Ces restes à réaliser seront financés par le résultat excédentaire de la section d'investissement estimé à 63 k€.

b) *Les autres dépenses*

Les autres dépenses concernent l'emprunt souscrit en 2023 relatif au réaménagement de la fourrière (10 k€).

2) Les recettes d'investissement

Il s'agit des dotations aux amortissements (67.5 k€), de la perception du FCTVA sur le CA 2025 (2.8 k€).

IV. Section « Vignes »

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

Accusé de réception en préfecture : 078-247800055-20260202-260126-3-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

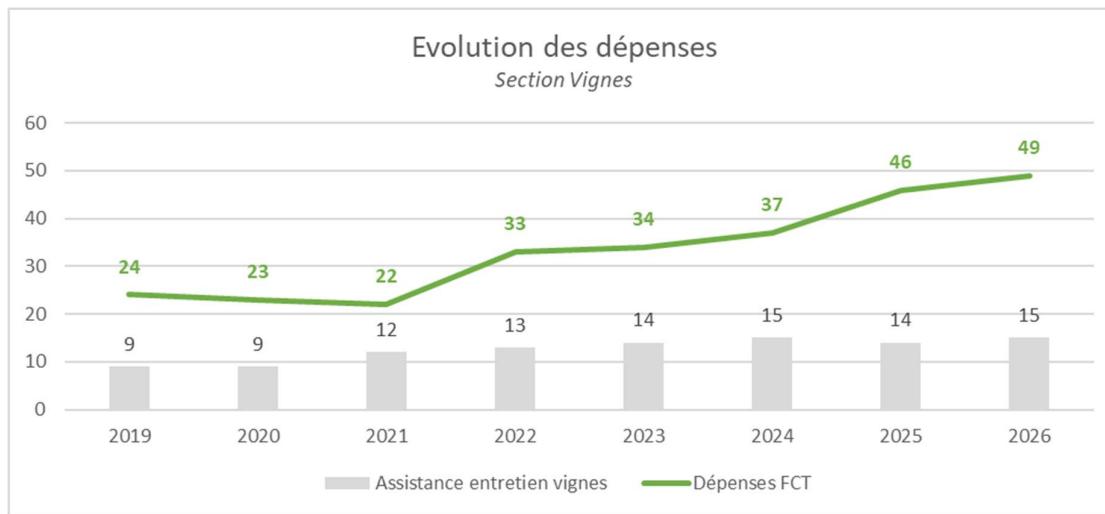
A. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2026 sont estimées à 49.3 k€, dont (3.7 k€) de virement de section, en hausse de (+3.4 k€) vs Budget 2025.

Les dépenses comprennent :

- Les honoraires relatifs au nouveau marché pour la prestation de conseil pour l'assistance technique et l'entretien des vignes (15 k€) qui pèsent pour 31% du total des dépenses de la section, (+1.7k€) vs 2025 ;
- Des prestations complémentaires (+3.4 k€) pour la 1^{ère} phase de rajeunissement des pieds et liages de la vigne sur le nouveau palissage et la transformation de la cuvée en pétillant ;
- Des frais complémentaires de traitements (4.8 k€) (traitements, désherbage), en hausse de (+2.8 k€) vs 2025 ;
- Des frais divers comme l'achat de fournitures (3.4 k€), armoire stockage, joints pour les cuves, consommables, bouchons, étiquettes, les fluides, la redevance d'occupation du chai en baisse de (-5 k€) vs 2025 ;
- La Quote-Part Unilys (14.1 k€) en hausse vs 2025 (+5.6k€) suite à la revalorisation du taux de participation de la section (5% vs 3,10% en 2025) ;
- Les indemnités des élus (2 k€), (+1k€) vs 2025 ;
- Le remboursement des intérêts (1.7 k€) ;
- Les amortissements (1.3 k€), en légère baisse vs 2025 ;



2) Les recettes de fonctionnement

La participation des communes est stable par rapport à l'an dernier à 43.3 k€.

L'excédent de fonctionnement cumulé fin 2025 devrait s'élever à 6 k€ après affectation à la section d'investissement et sera repris au Budget supplémentaire 2026.

Sans cette reprise, la section de fonctionnement est déficitaire de (-6 k€) : en attendant le vote du BS, il est proposé de minorer les dépenses au BP 2026 à hauteur de 6k€ afin de maintenir stable la participation des deux communes.

B. La section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital d'un emprunt contracté fin 2023 pour (5 k€). Après d'importants travaux en 2023, pas de nouveaux projets sont inscrits en 2026.

Un déficit de (3.5 k€) sera repris sur la section au budget supplémentaire 2026 après le vote du Compte Administratif 2025.

2) Les recettes d'investissement

L'investissement sera financé via les amortissements (1.3 k€) et un virement de la section de fonctionnement pour (3.7 k€).

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20260202-260126-3-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

V. Section « Centre de secours »

1) Les dépenses de fonctionnement

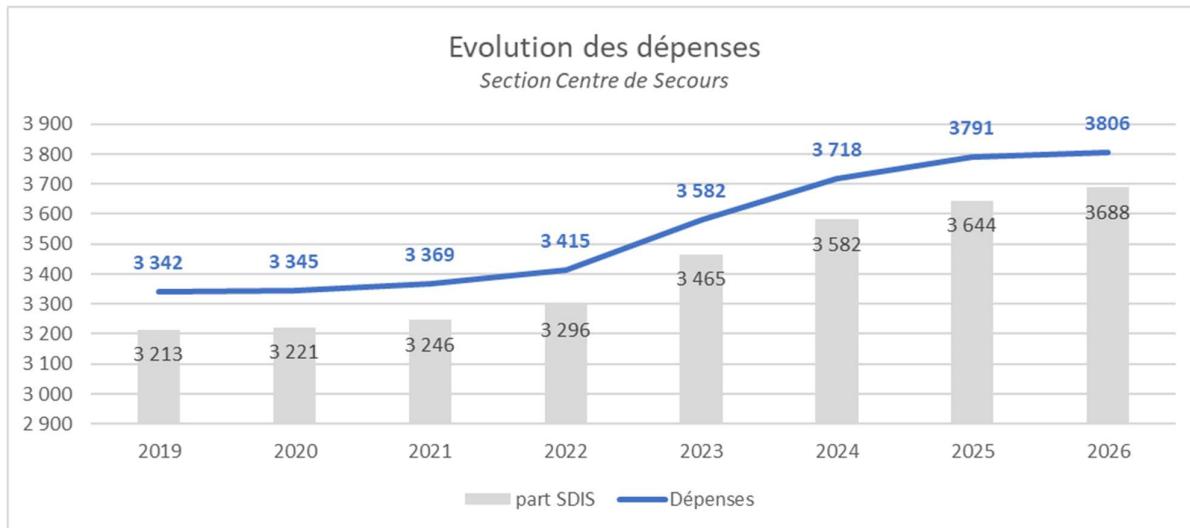
Les dépenses de fonctionnement pour 2026 sont estimées à 3 806 k€. Elles augmentent légèrement vs 2025 (+15k€).

Les quatre principales lignes de dépenses sont :

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78). Elle s'élèvera à 3 688 k€ pour l'exercice 2026, en hausse de **+44 k€** (+1.20%) vs 2025.

Elle représente 97% des dépenses de la section. Unilys ne pilote pas les montants à inscrire, et reçoit un courrier au cours du dernier trimestre de l'année n-1 donnant le montant de contribution décidé pour l'année suivante.

- Le 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers : le montant estimé pour 2026 est de 57 k€, en baisse (-8 k€) vs BP 2025 en raison des départs d'agents du SDIS des Yvelines (retraite, mutation).
- Les dépenses de fonctionnement relatives au remboursement des services ressources mutualisés s'élèvent à 43 k€ pour la masse salariale et 11 k€ pour les charges générales. Elles sont en diminution (-14k€) du fait de la nouvelle ventilation au sein des sections du SIVOM.
- Les indemnités des élus (7 k€) légèrement en baisse (-2.4 k€ vs 2025). Elles sont également impactées par la nouvelle répartition au sein du SIVOM.



2) Les recettes de fonctionnement

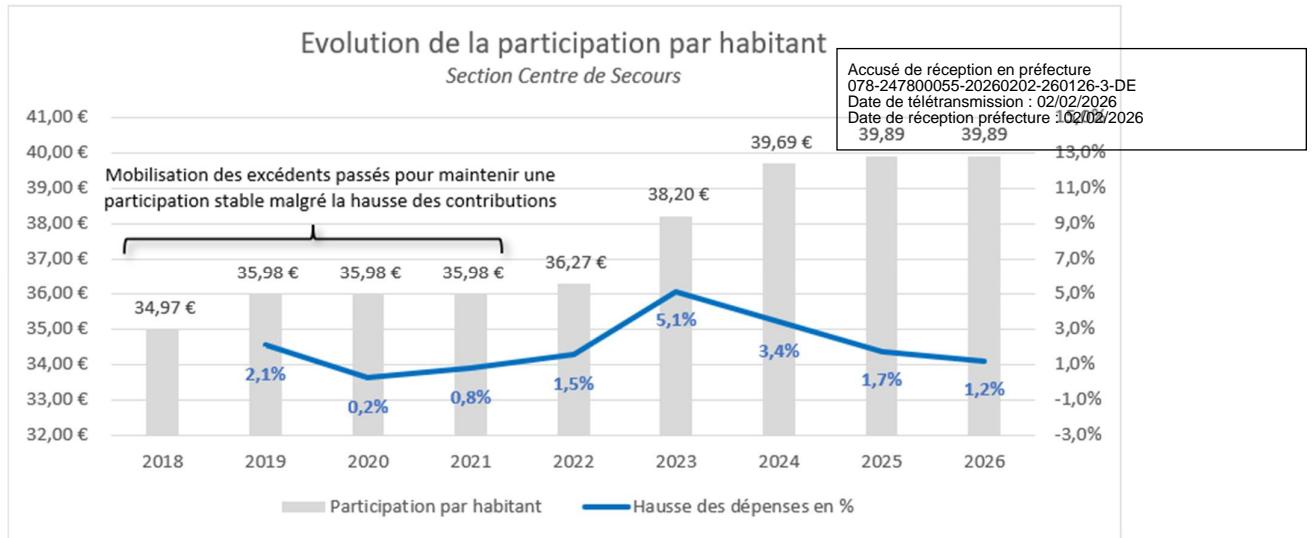
Les recettes de fonctionnement sont les participations des communes membres à la section « Centre de secours ». Cette section est financée uniquement par les participations des communes membres.

La participation des communes est calculée au plus juste des besoins pour une section à l'équilibre.

Il est proposé de maintenir une participation des communes membres **stable à 39.89 € par habitant**.

L'exercice 2025 de la section devrait présenter un excédent de **19k€** qui sera repris au Budget Supplémentaire 2026.

Sans cet excédent, la section serait déficitaire de (-15 k€) et la participation des communes aurait augmenté de (+0.16 €) pour atteindre 40.05 € par habitant.



VI. Section « CSAPA »

La section « CSAPA » sert à financer la rémunération de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye.

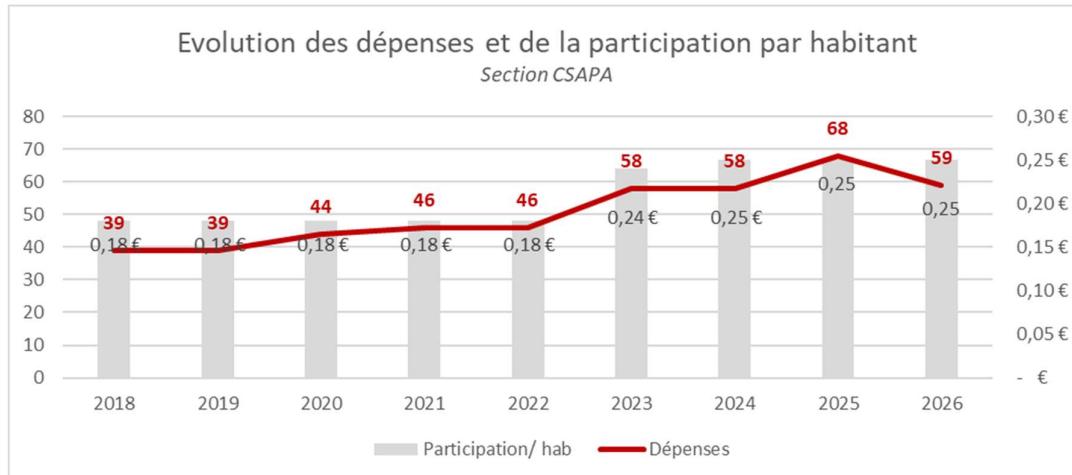
Les dépenses de fonctionnement pour 2026 sont évaluées à **59k€** légèrement en baisse vs BP 2025 (-9k€).

Les charges salariales de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins sont évaluées à 48 k€ dans l'éventualité d'un retour à temps plein qui représente le poste de dépense principal.

La part de la section « CSAPA » pour les frais de personnel des services ressources mutualisés d'Unilys et les indemnités des élus est d'environ 8 k€.

En 2025, la section devrait être excédentaire de (+10 k€), la secrétaire étant restée à 80% sur toute l'année.

Il est proposé de maintenir la participation des communes en 2026 **stable à 0,25 €/hab.**



Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

Annexe n°1**Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye****1. Le territoire du Syndicat**

Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences. Ainsi, la section « fourrière » comprend 40 communes, le SIVOM Maisons-Mesnil composé de deux communes et la Communauté de Communes de Gally-Mauldre composée de trois communes.

a. Section Fourrière

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. Elle a déménagé en novembre 2021 afin de permettre la construction du futur centre d'entraînement du Paris Saint-Germain. La capacité d'accueil de cette dernière est de 19 box pour chiens et de 18 cages à chats pour la partie animale, et de 206 emplacements véhicules légers, 15 caravanes et 5 poids lourds pour la partie véhicule. La section fourrière est la seule carte du syndicat qui regroupe l'ensemble des communes.

b. Section Centre de Secours

Depuis la départementalisation des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que :

- le financement du 13eme mois des sapeurs-pompiers du SDIS des Yvelines
- la collecte de la participation au SDIS de 7 communes membres et 1 Communauté de communes membre (pour les communes de Chavenay, Feucherolles et Saint-nom-la-Bretèche, adhérentes au SIVOM).

c. Section CSAPA

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...). Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles. Cet accueil est gratuit et confidentiel. Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye. 15 communes et un SIVOM adhèrent à la section CSAPA.

d. Gestion des Vignes

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain et sur le rond-point de Fourqueux est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m². Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

2. Les compétences du Syndicat

Les compétences du SIVOM sont au nombre de 4 depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- Fourrière automobile et animale
- Centre de secours contre l'incendie
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Gestion des Vignes

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20260202-260126-3-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

SIVOM - ROB 2025

Annexe N° 2

ETAT DE LA DETTE 2025-2029

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme..)	Caractéristiques								Capital restant dû €					
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
8670076 (Réaménagement Fourrière)	LT	CAISSE D'EPARGNE	15	22/07/2010	01/10/2010	25/01/2011	170 000,00	F	-	3,32%	3 579,11	-	-	-	-
MON546101EUR	LT	BANQUE POSTALE	10	05/12/2023	29/12/2023	01/04/2024	150 000,00	F	-	4,28%	123 750,00	108 750,00	93 750,00	78 750,00	63 750,00
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							320 000,00				127 329,11	108 750,00	93 750,00	78 750,00	63 750,00
Total général		TOTAL					320 000,00				127 329,11	108 750,00	93 750,00	78 750,00	63 750,00